|  |  |
| --- | --- |
| Date | Le 23 septembre 2020 |
| Mandant(e) | Conseil d’administration spécial du 23 septembre 2020 |
| Nom du mandat | **MCAS20200923-7** Révision des statuts et règlements de la FQJC |
| Mandataire(s) | Clément Laporte, directeur exécutif |
| Mandat **MCAS20200923-7** | Contexte | Nos lettres patentes indiquent la raison d’être de notre organisation et indiquent certaines bases à l’établissement de nos règlements généraux. L’enregistrement de nos lettres patentes date de 1980 et nos règlements généraux ont été adoptés en 1981. Des lettres patentes supplémentaires ont été enregistrées en 1983 (promotion de la défense des intérêts; élargissement d’acquérir des biens meubles et immeubles), en 1988 (autorisation d’actifs immobiliers passant de 500 000$ à 5 000 000$) puis en 1998 (changement de la dénomination sociale). En regard de ces modifications, nos règlements généraux ont aussi été modifiés en conséquence en 1984, 1992, 1999 et finalement en 2005. Depuis cette date, il n’y a pas eu de révision.Dans les recensions scientifiques, il est établi qu’une révision régulière aux 5 ans des règlements et statuts faisait partie des meilleures pratiques. Cette révision régulière permet d’intégrer des aspects évolutifs de la société dont nous sommes contributifs. De plus, le gouvernement fait aussi évoluer les lois et la loi qui nous constitue (Loi sur les compagnies) a été modifiée en novembre 2019 pour tenir compte entre autres, de l’utilisation des nouvelles technologies. Nos statuts et règlements doivent refléter ces changements. |
| Nature du mandat | Cette révision des statuts et règlements peut paraître technique mais doit aussi refléter la vision de notre fondation et nous permettre de réaliser notre mission. Ce mandat vise la modernisation de nos statuts et règlements. Il s’agira de nous ajuster au nouveau vocabulaire de notre environnement légal, règlementaire et social et d’y intégrer de nouvelles formes de communication qui tiennent compte de l’évolution des technologies. Ce dossier est complexe et doit réunir un ensemble de travaux réalisés sous l’égide de plusieurs autres mandats du conseil d’administration issus de ses assemblées régulières et spéciales. Le présent mandat viendra chapeauter l’ensemble de ces travaux. Voici quelques actions en découlant : 1. Produire un document de travail faisant la synthèse de chacun des articles de nos statuts et règlement et des recommandations issues des travaux des autres mandats (décembre 2020);
2. Proposer ces recommandations au conseil d’administration pour décision (juin 2021);
3. Faire adopter les nouveaux règlements généraux en assemblée générale annuelle ou spéciale (automne 2021 ou printemps 2022);
4. Faire les démarches nécessaires pour obtenir nos nouvelles lettres patentes (automne 2022);
5. Communiquer les éléments pertinents sur le site web (octobre 2021 ou février 2022);
6. Produire un calendrier statutaire de révision des statuts et règlements s’inspirant des meilleures pratiques (juin 2022).
 |
| Suivi et pilotage | Conseil exécutif. Conseil d’administration. |
| Résultats attendus | Nouveaux statuts et règlements enregistrés officiellementCalendrier de révision |
| Échéancier | Multiple (voir section sur la nature du mandat). |
| Émis : 2020-09-23Révisé au CE : 2020-10-06 |